

TROPHEE REGIONAL DU JEUNE CYCLISTE CHAMPIONNAT MIDI-PYRENEES REGLEMENT 2013

Article 1

Les clubs organisateurs du Trophée ou d'une manche du Championnat Midi-Pyrénées devront constituer un dossier mentionnant:

- Programme du jour et horaires.
- Plan et détail des épreuves par catégories.
- Descriptif des jeux d'adresse et leurs distances (si la distance entre les quilles n'est pas la distance maximum du guide bleu, indiquer distance).
- Récompense....
- Date limite de dépôt des dossiers au Comité Régional: **28 février 2013**
- Pour organiser le Championnat Régional, le club doit précédemment avoir organisé une épreuve du Trophée

Article 2

- Les arbitres seront des Arbitres Ecoles de Vélo, provenant de toutes les écoles de vélo.
- Toutes les écoles de vélo doivent présenter un ou deux arbitres susceptibles d'officier tant pour les épreuves du matin que pour la régularité. Ils doivent figurer sur la liste des engagés.
- En cas de réclamation ou de litige, les membres de la Commission seront seuls compétents.
- La Commission Régionale des Ecoles de Vélo sera chargée d'examiner et de trancher tous les litiges pouvant intervenir. Elle est habilitée à modifier tout ou partie du règlement, si l'esprit s'en trouve altéré.
- Lors du Championnat des arbitres officiels seront nommés par le comité.
- Un (e) Président (e) du jury sera nommé (e) par le Comité Régional pour toutes les épreuves du Trophée et du Championnat.

Article 3

- Les épreuves du Trophée (ou autres) ne pourront débuter avant 10 heures.
- Les épreuves sont réservées aux coureurs titulaires d'une licence FFC, catégorie jeunes (4-14 ans).
- Les engagements se feront par internet, clôture à J-3, 20 heures.
- Lors du 1er Trophée, l'ordre de passage des coureurs aux épreuves de cyclo-cross et de vitesse est libre, celle-ci étant individuelle. Le classement de cette épreuve de vitesse servira de référence pour établir l'ordre de passage aux épreuves de vitesse (passage des concurrents 2x2) et de cyclo-cross ou d'adresse du Trophée suivant. Le 2e Trophée sera utilisé pour l'ordre de passage du 3e Trophée et ainsi de suite.
- Si un coureur s'engage le jour même, il figurera en dernier sur la liste « ordre de passage » même s'il était présent au Trophée précédent.

Article 4

- Les participants devront obligatoirement porter le casque, les gants.
- Pour les catégories Benjamins et Minimes uniquement, l'utilisation de deux vélos sera autorisée (un pour le cyclo-cross, un pour les 2 autres épreuves).
- **Pour la catégorie Pupille, l'utilisation de 2 vélos est autorisée pour le cyclo-Cross (sauf si c'est une épreuve combiné avec jeux d'adresse)**
- Le guidon sans corne de vache du VTT ne devra pas dépasser 50 cm.
- Les vélos seront munis de cale-pieds avec courroies pour l'utilisation de tennis ou de pédales automatiques pour l'utilisation de chaussures avec cales.
- Lors de l'épreuve de cyclo-cross, toute infraction sera pénalisée de 30 secondes.
- Les vélos des pré-licenciés devront avoir au minimum la coquille.
- Les guidons et potences devront être bouchés. Les deux freins devront être en bon état de marche.
- **Le développement sera limité à 7,01 m pour les minimes** et à 5,60 m pour les autres catégories.
- Les roues à bâtons et les roues lenticulaires seront interdites pour toutes les catégories.
- L'utilisation de liaisons radios (oreillettes) est interdite.
- Lors de toutes les épreuves: pas d'additif sur les cales automatiques.
- Lors du départ d'une épreuve de cyclo-cross (départ groupé), les participants avec un VTT non réglementaire (sans cale-pied, avec corne de vache ou guidon de plus de 50 cm) seront placés au fond de la grille de départ.
- **Hauteur maximum des planches à franchir: 20 cm pour les catégories benjamins et minimes, interdit pour les poussins et pupilles.**

Article 5

- Dossards: le format doit être de 18 X16 cm. La pose doit être correcte avec 4 épingles et non plié.
- Tout dossard de compétiteur absent non rendu par le responsable de l'équipe à 9h30, entraînera une pénalité de 10 points à l'équipe.

Article 6

- Une équipe sera représentée par 7 coureurs maximum (quel que soit le sexe) : 2 poussins, 2 pupilles, 2 benjamins et 1 minime. Le classement s'effectuera sur les 6 meilleurs résultats.
- Toutefois pour aider les écoles de vélo composées de peu de coureurs, une équipe de six coureurs minimum (1 ou 2 poussins, 1 ou 2 pupilles, 1 ou 2 benjamins et 1 minime) quel que soit le sexe, ayant 1 coureur minimum par catégorie sera considérée complète.

Article 7

Les classements informatiques des épreuves seront assurés par Mme Espié assistée d'un organisateur. Elle assurera également le classement général des Trophées.

Article 8

- Les classements se font par catégories: pré-licenciés, poussins, pupilles, benjamins, minimes.
- Le classement général individuel s'obtient par addition des places obtenues dans chaque épreuve. En cas d'ex-aequo, la place obtenue à l'épreuve vitesse sera déterminante.

Article 9

- Le **Trophée du Jeune Cycliste** se disputera sur 6 journées :
- Albi le 15/04/13, Fronton le 21/04/13, St Juéry le 01/05/13, Pont de L'Arn (UV Mazamet) le 12/05/13, Lavour le 26/05/13, Calmont (VS 31) le 23/06/13. Pas de «joker».
- Le **Championnat Midi-Pyrénées** se disputera en une seule journée le 16/06/2013 à Castelsarrasin et comportera les 3 épreuves (adresse ou cyclo-cross, vitesse, régularité).

Article 10

- Les pré-licenciés, poussins et pupilles ont 3 épreuves: adresse, vitesse et régularité
- Les benjamins et minimes ont 3 épreuves: cyclo-cross individuel, vitesse et régularité.

a) Épreuve de vitesse

- Distance de 150 à 200 mètres sur une route non accidentée.
- Chronométrage électronique obligatoire.
- Départ individuel lors du premier Trophée (servira de référence pour les Trophées suivants)
- Départ par 2 concurrents lors des trophées suivants.
- Le départ sera tenu et donné au sifflet.
- En cas de déchaussage dans les 10 mètres (marquage obligatoire) le coureur recommence immédiatement et seul.
- En cas de chute ou bris de matériel constaté le coureur recommence le dernier.
- **Il n'est pas interdit de prendre la roue (accordé au TFJC) après la fin du couloir délimité.**

b) Épreuve d'adresse

- jeux figurant dans le guide bleu, intervalle entre les jeux: 8 mètres minimum. La zone des jeux doit être dégagée, protégée par des barrières, la distance par rapport à toute bordure ou trottoir doit être au moins d'un mètre.
- **Pupilles: 5 jeux maximum suivis de cyclo-cross**
- **Lors du Championnat Régional et du dernier Trophée, la catégorie pupille effectuera un parcours de cyclo-cross uniquement sans jeu d'adresse.**

c) Épreuve de régularité

- un tour de reconnaissance sera effectué par clubs.
- L'appel sera fait en fonction du classement intermédiaire des épreuves du matin.
- **La présence d'une vidéo est obligatoire pour permettre de juger les arrivées.**
- Le circuit devra être de 2.5 Km environ.
- **Les distances de l'épreuve doivent être conformes au cahier des charges et la difficulté adaptée à la catégorie des enfants.**

- Le contrôle des braquets sera effectué systématiquement avant le départ de la régularité pour les catégories benjamins et minimes.
- Les arbitres devront arrêter les doublés à 3 km environ de l'arrivée.
- Bidon: autorisé pour les benjamins et minimes, **ravitaillement interdit pendant la course.**
- Kilométrages:
 - o Pré- licenciés: de 500 mètres à 1 km libres
 - o Poussins: 3 à 4 Km libres
 - o Pupilles: 8 à 10 Km libres
 - o Benjamins: 10 à 15 Km libres
 - o Minimes: 25 à 30 Km libres

Article 11

Classement individuel et par équipes du Trophée du Jeune Cycliste
Les points sont attribués :

Du 1^{er} au 10^{ème} du classement général (établi par l'addition des places dans chaque épreuve):

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
12 pts	10 pts	8 pts	7 pts	6 pts	5 pts	4 pts	3 pts	2 pts	1 pt

Ce barème sera également retenu pour le classement spécifique des féminines.

En cas d'ex-aequo après les 5 épreuves du Trophée du Jeune Cycliste, le plus grand nombre de meilleures places sera retenu et si encore égalité le classement de la dernière épreuve sera déterminant.

Article 12

- Récompenses: lors de chaque épreuve, les dix premiers et les trois premières féminines seront obligatoirement récompensés et 1 récompense par équipe.
- **Trophée du Jeune Cycliste:** au terme des 6 épreuves les 3 premiers coureurs, les 3 premières filles et les 3 premières équipes seront récompensés.
- **En cas d'égalité après les 6 épreuves, le plus grand nombre de meilleures places sera retenu et si encore égalité le classement de la dernière épreuve sera déterminant.**
- **Championnat Régional:** les 3 premiers coureurs, les 3 premières filles et les 3 premières équipes seront récompensés.
- Présence obligatoire à la cérémonie protocolaire avec le maillot du club.
- **les féminines se classant dans les dix premiers du classement seront récompensées deux fois**

Article 13

1. **Participation au Trophée de France du Jeune Cycliste : sélection régionale de 12 coureurs** (6 garçons et 6 filles):
 - 2 pupilles, 2 benjamins, 2 minimes
 - 2 pupilles filles, 2 benjamines, 2 minimes filles
2. Seront sélectionnés (après le 5^e Trophée):
Les champions et championnes Midi-Pyrénées en titre soient :
 - 1 pupille, 1 benjamin et 1 minime (3 garçons)
 - 1 pupille, 1 benjamine et 1 minime fille (3 féminines)
 Le premier et la première au Trophée ou le (la) 2^{ème} en cas de doublé (classement acquis après les 5 premiers Trophées) soit :
 - 1 pupille, 1 benjamin et 1 minime (3 garçons)
 - 1 pupille, 1 benjamine et 1 minime fille (3 filles)
3. En cas d'égalité après les 5 épreuves, le plus grand nombre de meilleures places sera retenu et si encore égalité le classement de la dernière épreuve sera déterminant.
4. En cas de désistement d'un sélectionné, le remplaçant sera désigné par la Commission au vu des résultats obtenus au cours de l'année.
5. La présence des sélectionnés sera obligatoire lors du 6e Trophée et au stage de préparation au Trophée de France du Jeune Cycliste

Règlement mis à jour après Assises des Ecoles de Cyclisme du 03/02/2013.